



1,2,3 ...Puis je adopter un cheval du Refuge De Darwyn ?

Conditions de placement du Refuge de Darwyn

Afin de gagner du temps, nous vous sommes reconnaissants de vérifier les points suivants si vous souhaitez adopter l'un de nos équidés pour compagnie ou activité monté raisonnable.

1- Etes vous dans la zone de placement du Refuge ?

Pour la Suisse, 200 km de Genève ou 2h de route

Pour la France, 150 km de Genève ou 2h de route

2 - Vos installations répondent elles à nos exigences ?

Pour une détention au box :

- Box de minimum 9 m², 12 m² un mieux, sans barreau devant et avec une lumière naturelle suffisante
- Entretien journalier du box
- Alimentation de qualité (fourrage)
- Sortie au pré journalière avec une surface herbagère suffisante (plus de 4000 m² pour autant que le nombre de chevaux soit limité également)
- Clôture en ruban 40 mm électrifié, hauteur minimum de la clôture 120 cm

Pour une détention au pré ou stabulation :

- Abri fermé 3 côtés avec sol stabilisé, place du râtelier également stabilisé,
- Clôture en ruban 40 mm électrifié, hauteur minimum de la clôture 120 cm,
- Pré en suffisance,
- Entretien régulier de l'abri,
- Alimentation de qualité (fourrage)

3 - Points administratifs :

- Nous rappelons que les chevaux sont placés sous contrat,
- Vous versez un don de votre choix comme participation financière,
- Les équidés restent propriété du Refuge de Darwyn à vie,
- La reproduction est interdite,
- Nous visitons nos familles d'accueil quand bon nous semble,
- Etre majeure

Si ces premiers critères sont respectés, nous pourrons alors prendre votre demande d'adoption en considération et vous remercions de prendre contact par email à : info@refugedarwyn.ch